

À l'attention
des responsables qualité des hôpitaux de soins aigus
proposant des prestations dans le domaine de la
chirurgie du rachis

Berne, 11 juin 2025

Mesures de l'ANQ Soins aigus SIRIS rachis – Informations sur la qualité des données

Mesdames, Messieurs,

d'après une comparaison des données du registre avec celles de l'Office fédéral de la statistique (OFS) réalisée par EUROSPINE, le registre a atteint un taux de saisie de 53 % en 2023. Un taux de saisie élevé est un indicateur important de la qualité des données et indispensable à la fiabilité des analyses, c'est pourquoi les critères d'inclusion ont été précisés à partir de janvier 2025.

Nous vous demandons de bien vouloir procéder, sur la base du rapport trimestriel de votre hôpital/clinique (en ligne depuis la mi-mai 2025), à une comparaison avec les données propres à votre hôpital/clinique afin de vérifier la qualité des données au 1^{er} trimestre 2025 conformément aux critères d'inclusion et, le cas échéant, d'enregistrer les cas non recensés après avoir obtenu le consentement des personnes concernées.

Vous trouverez en annexe le document contenant les [critères d'inclusion valables depuis janvier 2025](#). Il a été complété par des précisions relatives à la vérification de la qualité des données (version 2.0). Ces informations complémentaires vous aideront à évaluer le taux de collecte pour votre hôpital/clinique.

Veuillez vous assurer que

- les critères d'inclusion valables à partir de janvier 2025 sont systématiquement appliqués, que
- tous-tes les chirurgien-ne-s saisissent dans le registre tous-tes les patient-e-s ayant subi une intervention chirurgicale soumise à l'obligation d'enregistrement (y compris l'obtention du consentement écrit) et que
- les responsabilités dans le processus de saisie des données sont clairement définies.

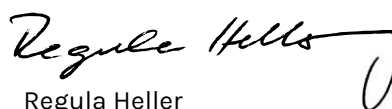
Vous trouverez de plus amples informations sur l'amélioration de la qualité des données dans le [concept de validation SIRIS rachis](#). Les premiers monitorings sur place sont prévus à partir de l'automne 2025. Les hôpitaux et les cliniques en seront informés directement.

Nous vous rappelons que la saisie des types d'interventions définis est obligatoire pour tous les hôpitaux et toutes les cliniques dans le registre SIRIS. Cette obligation repose sur le [contrat qualité national de l'ANQ 2011](#) et sur la [convention de qualité nationale en vertu de l'art. 58 LAMal](#) (Annexe 1, chap. 1 : [Tâches des hôpitaux et des cliniques pour la mise en œuvre de la convention de qualité en vertu de l'art. 58a LAMal](#)).

Vos conclusions issues de la comparaison interne des données intéressent l'assistance SIRIS rachis, qui se réjouira de recevoir vos commentaires et vous aidera volontiers à optimiser la qualité des données dans votre institution. Vos commentaires et questions sont les bienvenus auprès de l'équipe d'assistance, que vous pouvez joindre à l'adresse siris_spine@eurospine.org.

Nous vous remercions de votre attention et de votre précieuse collaboration.

Avec les meilleures salutations de l'ANQ,



Regula Heller
Responsable Soins aigus
Directrice adjointe ANQ

Jasmin Vonlanthen
Directrice
Fondation SIRIS



PD Dr. med. Thorsten Jentzsch, MSc
Directeur SSAB

Copies à : PD Dr med Emin Aghayev, EUROSPINE
Conseils de la fondation SIRIS
Groupe qualité Soins aigus
Membres du SIRIS Scientific Advisory Board (SSAB)
Présidents des associations professionnelles swiss orthopaedics, Société
Suisse de Neurochirurgie et Société suisse de chirurgie du rachis